



A la une

LA FOIRE aux ANDOUILLES 2019 : EXCEPTIONNELLE !

Le 52^{ème} prix Littéraire de l'Andouille a été attribué à Mr Gilles LORILLON. Ce retraité d'origine bourguignonne et marié à une Gêrômoise réside près de Montpellier. Ancien ingénieur informaticien, il occupe son temps libre dans l'écriture.

Sur sa copie dûment recopiée sur du papier sulfurisé fourni par une boucherie ajolaise ainsi que le stipule le règlement du concours, Mr LORILLON a su avec talent et humour vanter la célèbre et vénérée Andouille.

L'Andouille (en patois), composée de tripes et de viande de porc, est élaborée selon

une recette savamment mise au point par quelques maîtres bouchers dans les années 60, inspirée de celle de nos paysans qui fabriquaient leurs Andeuilles à la ferme après la tuerie du cochon puis les fumaient au bois de hêtre. Ils avaient pour habitude d'en déguster quelques-unes au bistrot, accompagnées du litron, pour conclure leurs transactions à la foire aux bestiaux, dite «Des Andouilles» le 3^{ème} lundi de février.

Lors de la proclamation du palmarès le lundi 18 février, Mr LORILLON a reçu diplôme et cadeaux de la Confrérie des Taste-Andouilles et Gandoyaux du Val



Le PRIX LITTÉRAIRE

d'ajol dont il devient d'office membre. Une cérémonie qui s'est conclue par la lecture de son poème qui a enchanté l'assistance.



Le 1^{er} concours de la MEILLEURE TOURTE À L'ANDOUILLE DU VAL D'AJOL



Organisé par la Confrérie des Taste-Andouilles, Mr Pascal BATAGNE, Président de l'Académie Gourmande des Chaircuitiers de Meurthe et Moselle, Mr Philippe LACROIX, ex chef de Cuisine du Lido à Paris, et Mr Bertrand MUNIER, écrivain, ce premier concours était ouvert aux professionnels des métiers de bouche comme aux amateurs de cuisine. Le cahier des charges imposait aux participants de présenter des tourtes de 24 cm de diamètre, contenant un minimum de 50% d'Andouille du Val d'Ajol.

Près de 30 tourtes - dont

20 préparées par les professionnels et 10 par les amateurs - ont été soumises à la dégustation du jury composé de Mr Jean-Claude AIGUIER, cuisinier renommé (1 étoile Michelin en 1976), Mr Philippe LARUELLE, chef de cuisine chez DE BUYER, Mr Bruno CORMERAIS, Mme Carole AUBRY et Mr Claude-Louis CONTOUX.

Après avoir noté chaque tourte en fonction de critères tels que le goût, le respect du pourcentage andouille/viande, la tenue de coupe et l'aspect, le jury a proclamé les résultats le dimanche 17 février.

LAURÉATS CATÉGORIE PROFESSIONNELS :

- 1^{er} Prix : Mr Jean-Noël PHILIPPOT de Champigneulle
- 2^{ème} Prix : Mr Jean-Charles ROGER
- 3^{ème} Prix : Mr Jérôme DUVAL, artisan traiteur à la boucherie DAVAL du Val-d'Ajol.

LAURÉATS CATÉGORIE AMATEURS :

- 1^{er} Prix : Mme Colette GUÉDOT de Montbéliard
- 2^{ème} Prix : Mr Guy ROCHEL
- 3^{ème} Prix : Mme Myriam GRANDEMANGE

NON à la FERMETURE D'UNE CLASSE

Suite à l'annonce de la suppression de poste prévue en septembre 2019 à l'École du Centre par l'inspection académique, les parents ont lancé un appel à manifester et à bloquer l'entrée de l'établissement qui a déjà subi la fermeture d'une classe de maternelle en septembre 2018.

Le 28 janvier, un groupe de parents accompagné de Michel SUTTER, président de l'association des Amis de l'École publique, se rend à la Direction des Services

Départementaux de l'Éducation Nationale des Vosges à Epinal pour remettre une pétition de près de 400 signatures.

Le 29 janvier, les parents et leurs enfants, les élus, ainsi que nombre d'ajolais, expriment leur colère en défilant dans les rues de la ville jusque devant l'école. Les pancartes «Non à la fermeture d'une classe», «Touche pas à mon Collège» et autres slogans témoignent de leur

inquiétude concernant la fermeture de cette classe, mais aussi de celle du collège à plus ou moins long terme, une disparition de services publics qui menace notre qualité de vie et l'attractivité de notre commune.

Malgré ces différentes actions, les parents n'ont pas été entendu, la suppression de classe a été confirmée par l'inspecteur d'académie. Aucune décision ne sera prise concernant le collège avant 2021.

NON au DÉMANTÈLEMENT DE NOTRE CENTRE HOSPITALIER

Le 28 février dernier, plus de soixante personnes ont participé au débat organisé par l'ADEMAT (Association pour la Défense, le Maintien et l'Amélioration de la Maternité et de l'hôpital de Remiremont) en partenariat avec la mairie, animé par Mr Jean TISSERAND, gynécologue obstétricien retraité, et Mr Didier HENRY, gynécologue obstétricien retraité, ex chef de service de la maternité de Remiremont.

Par l'action combinée de l'ADEMAT et des élus, la disparition des services de maternité, anesthésie et chirurgie de l'hôpital de Remiremont, a pu jusqu'à présent être évitée. Toutefois, le prochain plan «Ma Santé 2022» de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) prévoit le classement de l'hôpital général de Remiremont en hôpital de proximité : en clair, programme sa disparition à court

terme, ainsi que l'ont expliqué les deux intervenants.

Autres sujets développés : les déficits des C.H. d'Epinal et de Remiremont, conséquences logiques d'une baisse continue des ressources qui leur sont attribuées, tout en sachant qu'aujourd'hui seuls 4% des hôpitaux français ont un budget excédentaire. Dernier problème et non des moindres : le financement du nouvel hôpital d'Epinal.

Seule solution proposée par l'A.R.S. : détruire l'offre de soin de nos territoires et créer des déserts médicaux pour financer des structures conséquentes hors de portée des patients.

L'ADEMAT a demandé à

l'A.R.S. une audience en urgence afin que soit annulé le contrat de performance actuellement engagé à l'hôpital de Remiremont, première étape de son changement de classification, une étape qu'elle qualifie de «régression sanitaire».

Rendez-vous sur le site <https://www.ademat.org> pour suivre l'actualité et participer aux prochaines réunions.



Un AJOLAIS PRIMÉ au Salon des Entrepreneurs de Paris



Installé sur les hauteurs du Val d'Ajol au lieu-dit La Fourrière Lyris, Sébastien Levret a fondé « Jardin entomologique » il y a près de 10 ans.

Ce jeune ajolais vient de remporter le prix Audace 2019 au Salon des entrepreneurs de Paris et bénéficiera à ce titre d'une dotation de la fondation Le Roch-Les Mousquetaires, co-organisatrice de ce concours avec l'union des autoentrepreneurs.

Sébastien fabrique des hôtels à insectes pour préserver la biodiversité, il propose également des cours en jardinage au naturel auprès des écoles, des particuliers et des entreprises. Sur son terrain d'un hectare,

il a créé une mare, une haie champêtre de 150 mètres, des potagers en carré cultivés en permaculture et dernièrement, un verger conservatoire d'une trentaine d'arbres de variétés différentes.

Son prochain projet : recevoir du public.

Autre corde à son arc : la récente publication de son livre «Hôtels à insectes et ruches» disponible en librairies (en Français et en Allemand).



L'ÉDITO DU MAIRE

Chers(es) Ajolaises et Ajolais,

Vous venez de recevoir votre facture pour les services de l'eau et de l'assainissement que votre commune assure et tient à conserver en gestion sur son territoire. Il en sera ainsi tout au moins jusqu'en 2026, la majorité des élus de notre communauté de communes ayant refusé d'en faire une compétence intercommunale.

Cependant, vous venez de constater une **progression conséquente du montant de cette facture**. Mon devoir de vérité m'oblige à vous donner toutes les explications concernant ces hausses validées en conseil municipal en décembre dernier, après plusieurs mois d'études de la commission des finances, assistées d'un cabinet comptable spécialisé.

En effet, chaque fois que l'occasion m'en était donnée comme ce fut le cas lors de la cérémonie des vœux de janvier, je n'ai jamais manqué d'informer mes interlocuteurs sur la situation de ces deux budgets annexes.

Nous aurions pu tergiverser **et attendre encore... et encore...** une période plus propice pour en rétablir les équilibres.

Nous gérons notre commune en pensant à l'avenir de ces deux services auxquels, comme vous, **nous tenons particulièrement**. Il nous fallait donc régler une bonne foi cette situation critique qui ne pouvait plus l'être de manière artificielle.

Il est vrai que tous les élus que j'ai pu connaître, et moi le premier, étaiens fiers d'avoir «une eau peu chère» au Val d'Ajol.

Mais les temps ont changé.

Des normes chaque jour plus contraignantes, des contrôles toujours plus astreignants, des obligations de toutes sortes plus pressantes, ont entraîné au fil du temps une dégradation de notre situation financière malgré les hausses modiques appliquées sur le tarif du mètre cube.

Il faut aussi ajouter le désengagement des agences de l'eau dont on sait que nos gouvernants ont pillé les financements au profit de leur trésorerie et aux dépens de celle des communes.

Je rappelle en préambule que la loi nous impose que ces budgets soient équilibrés sans faire appel à quelque subvention que ce soit de la part du budget général de la commune.

Nous avons pu faire un certain nombre de constats à la lumière de ces mois d'étude :

- Plus l'eau augmente, moins il y a de consommation pour financer le fonctionnement d'un service qui lui reste identique.
- Plusieurs centaines d'abonnés n'affichent pratiquement pas ou peu de consommation.
- Les amortissements de nos installations et réseau d'eau principalement, ont été, à une époque, d'une durée anormalement longue. Savez-vous par exemple que nous amortirons jusqu'en 2045 les travaux réalisés en 1945 soit sur

100 ans ? Impossible dans ces conditions d'alimenter notre section d'investissement pour rénover des réseaux obsolètes.

- Par contre, les durées d'amortissement des subventions ont été jugées trop courtes.
- Les deux points ci-dessus entraînent forcément des déséquilibres.
- Nos tarifs comparés à ceux de communes semblables, avec autant de kilomètres de réseaux à entretenir et encore à créer, restent dans la fourchette basse.
- Des travaux sont en attente de plus de 5 millions d'euros d'investissement. Les dossiers sont prêts mais sans financements internes et externes.
- Nos capacités d'autofinancement se réduisent régulièrement.

Au regard de la solidarité entre nos concitoyens et du changement climatique enregistré ces dernières années, il fallait faire face au constat ci-dessus. Vos élus avec volontarisme, et je les en remercie, ont fait preuve de courage pour prendre en cette période des mesures que certains pourraient jugées impopulaires, mais que je qualifie de responsables.

Elles sont d'ordre financier pour assurer les investissements programmés, l'entretien, la gestion et le bon fonctionnement des installations (dont la station d'épuration qui pèse lourd) :

- en programmant jusqu'en 2025 une hausse maîtrisée du prix du m³ d'eau,
- en remplaçant la location des compteurs d'eau par une part fixe forfaitaire de 60 € hors taxes,
- en créant pour l'assainissement, comme la loi le permet depuis plus de 10 ans mais jamais appliquée dans notre commune, une part fixe de 50 € hors taxes,
- les deux forfaits ci-dessus voulus par le législateur sont destinés à couvrir tout ou partie des charges fixes du service. Il était incontournable de nous diriger vers cette nouvelle formule de tarification.

Ces mesures devront nous permettre de maintenir et d'améliorer pour vous ces deux services rendus par votre commune, et d'atteindre 2026 dans les meilleures conditions possibles, même si nous espérons et ferons tout pour repousser la date de prise de compétence intercommunale.

J'espère que vous avez bien appréhendé les enjeux de ces décisions difficiles à prendre, auxquelles la situation, conjoncturelle mais aussi structurelle, nous a contraint.

Votre maire, vos élus, votre administration communale restent à votre écoute et sont prêts à vous donner sur ce sujet les renseignements complémentaires que vous pourriez attendre.

Bien à vous

J. RICHARD



Informations de la Mairie

Les échos du CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 15 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de réviser les montants accordés pour les gratifications ainsi que les tarifs appliqués aux différentes redevances qui n'avaient pas augmenté, pour certains, depuis quatre ans (locations de salles,

camping, concessions au cimetière, etc).

Par ailleurs, un nouveau tarif a été créé : il s'agit d'un **forfait d'occupation du domaine public fixé à 10 €** par jour pour la pose d'une benne, le dépôt de matériaux et travaux

ou la pose d'échafaudages et palissades de chantiers, décision adoptée pour limiter les abus en ce domaine.

Suite en page 4



Les échos du CONSEIL MUNICIPAL : suite

Lors de sa séance du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal a modifié les **tarifs des abonnements aux services des eaux et de l'assainissement**. Ce sujet est développé par Monsieur le Maire dans son Edito en page 3.

A cette date, il a également adopté la démarche proposée par la Région Grand Est pour une **charte «Zéro phyto»**. En effet, l'utilisation de produits phytosanitaires constitue une source importante de pollutions

des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics, réalisés notamment par la Région Grand Est, ont régulièrement mis en évidence que ces pollutions constituent un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est souhaite mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, la commune a adhéré au dispositif «Commune Nature» et à la campagne d'audit qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de notre collectivité dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche a été formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

RECRUTEMENTS

Envoyer votre lettre de motivation avec C.V. à :
Mairie du Val d'Ajol - 1 place de l'Hôtel de Ville - 88340 Le Val d'Ajol

La commune recherche pour son Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) des **ANIMATEURS ou ANIMATRICES TITULAIRES BAF** pour la période estivale du **8 juillet au 9 août 2019**.

Si vous êtes motivé(e), rigoureux(se), dynamique, si vous aimez le contact avec les enfants et si vous avez le sens des responsabilités, rejoignez-nous !

La commune recherche pour son camping municipal L'Orée des Vosges **une personne disponible tous les samedis du 15 avril au 30 septembre 2019** pour effectuer les missions suivantes :

- encaissement des droits d'occupation
- nettoyage des sanitaires

- accueil téléphonique : réservations du camping et des chalets (avec remise des clés, état des lieux, inventaire du matériel)
 - accueil des touristes
 - entretien des chalets et du terrain de camping.
- Horaires : 8h30 à 12h et 13h30 à 19h30

ECLAIRAGE PUBLIC : premier bilan

Depuis le 29 Octobre 2017, les horaires d'éclairage du centre ville ont été modifiés, afin de réduire notre facture d'énergie.

Avant cette date, l'éclairage public était allumé le soir dès que la clarté du jour diminuait et l'extinction se faisait le matin dès que la lumière du jour était suffisante. De minuit à 5 heures, une lampe sur deux était éteinte sur l'ensemble du réseau. Depuis le 29 octobre 2017, la totalité du réseau est à présent éteint de 23h30 à

5h30 en maintenant un éclairage (une lampe sur deux) au Centre les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche, et du dimanche au lundi. Le moment est venu d'établir le bilan de ce dispositif sur la première année.

	2015	2016	2017	2018
Montant total des consommations	25 239,88 €	27 169,77 €	25 632,61 €	16 260,36 €
Ecart sur année précédente		1 929,89 €	-1 537,16 €	-9 372,25 €
Evolution en pourcentage		+ 7,65 %	-5,66 %	-36,56 %

En 2017, l'économie de 1 537,16 € est réalisée sur deux mois (novembre et décembre). En 2018, l'économie de 9 372,25 € est réalisée sur l'année complète : notre objectif initial de 30% de réduction de notre facture est donc atteint.

ENQUÊTE I.N.S.E.E. 2019

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.) effectue régulièrement des enquêtes statistiques sur la population, l'emploi, les conditions de vie, le logement, la santé, le chômage, L'enquête réalisée sur l'année 2019 porte sur les conditions de travail.

Un échantillon de logements est choisi de façon aléatoire sur l'ensemble du territoire. **Certains de ces logements se situent sur la commune du Val-d'Ajol.**

Les ménages sont interrogés par un enquêteur habilité, détenteur d'une carte tricolore avec sa photo. Les premières et

dernières enquêtes se font à domicile, les enquêtes intermédiaires par téléphone. Dans tous les cas, les ménages sont systématiquement prévenus au préalable par courrier postal.

Les réponses fournies lors des entretiens restent strictement anonymes et confidentielles, uniquement exploitées à des fins statistiques. La participation à l'enquête est obligatoire.



IMPORTANT
Élections européennes
du 26 mai 2019

Pour établir les procurations, il convient de s'adresser à la Gendarmerie, ouverte au public le samedi de 14 à 18 heures.



ARROSAGE AUTOMATIQUE à l'Île aux enfants

Plusieurs massifs viennent d'être équipés d'arrosage automatique : trois massifs de plantes annuelles au moyen de tuyaux goutteurs et un massif de plantes vivaces par tuyères (arroseurs escamotables).

La fréquence des séquences d'arrosage est commandée par un programmeur

autonome de 9 volts qui actionne des électrovannes. L'arrosage peut donc être adapté en fonction des besoins de chaque massif. Un total de 170 mètres de tuyaux goutteurs a été installé avec un espacement de 30 cm entre chaque goutteur ainsi que 12 tuyères, le tout relié par 100 mètres de tuyaux de diamètre 25 jusqu'au regard technique.

Cet investissement va permettre des économies en eau et en main-d'œuvre (moins d'évaporation car l'arrosage se déclenche la nuit, aucun ruissellement lors de l'arrosage).



Propreté des voies communales : RAPPEL

L'entretien de la voirie communale relève de la responsabilité du maire. Toutefois, lorsque les administrés salissent les voies communales, le maire peut faire appliquer l'article R 116-2 du Code de la Voirie Routière qui stipule dans son 4^{ème} alinéa : «Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public».

Il faut savoir que les contraventions de cinquième classe peuvent s'élever à 1 500 € ou 3 000 € en cas de récidive.

Cet article R116-2 a une portée générale, les tracteurs et engins de chantiers tombent sous le coup de cette réglementation.

RAMONAGE des cheminées

Les opérations de nettoyage et ramonage des conduits de cheminée sont effectuées à l'initiative de l'utilisateur pour les conduits desservant des appareils individuels ou du propriétaire ou du gestionnaire s'ils desservent des appareils collectifs. C'est ce que prévoit le règlement sanitaire départemental dans son article 31-6.

Elles s'imposent en général deux fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation. Si les appareils raccordés sont alimentés par des combustibles gazeux, une fois par an suffit.

Le nettoyage et ramonage doivent être effectués par une entreprise qualifiée à cet effet par l'Organisme Professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment (OPQCB).

Le défaut de ramonage constitue une contravention sanctionnée par une amende de troisième classe pouvant aller jusqu'à 450 €.



Agenda

ATELIER : Prévention des chutes et équilibre des séniors

Limité à 12 places à l'Espace Dorothée

Les lundis de 13h30 à 14h30.

Communication des dates

& inscription : 03 29 23 40 00

ATELIER : Mémo gym

Les lundis de 14h30 à 15h30

Contact : 06 59 75 80 07

Dimanche 7 avril 2019

A partir de 14h: **BAL COUNTRY** organisé par l'Association Rock Country à la Salle des fêtes.

Jeu 18 avril 2019

A 13h30 : **MINI CONCOURS DE JEUX DE CARTES** organisé par le Val Club des anciens à l'espace Dorothée.

Vendredi 19 avril 2019

A 14h30 : **CINÉMA «Terra Willy, Planète inconnue»**, le dernier né des films d'animation français, à la Salle des fêtes.

Samedi 20 avril 2019

A partir de 19h30 : **REPAS DANSANT** organisé par la Valdajolaise Basket à la Salle des fêtes. Renseignements et réservations : Nadine Nurdin 06 88 45 95 98 ou Anne-Marie Mouglin 06 88 93 32 80

Lundi 22 avril 2019

Inscription à partir de 10 h devant la mairie pour tous les enfants jusqu'à 11 ans : **CHASSE AUX ŒUFS** organisée par le Comité des Fêtes dans les différents squares.

Mercredi 24 avril 2019

Après-midi : **ANIMATION sur le thème de la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT**, organisée par la M.J.C. pour les enfants.

Samedi 27 avril 2019

A partir de 10h : **BRADERIE** organisée par le Secours Catholique à la Salle des fêtes.

De 13h30 à 16h30 : **TROC AUX GRAINES & PLANTES** organisé par le Secours Catholique et la Commission fleurissement, à la Salle des fêtes: à l'extérieur côté bar.

Dimanche 28 avril 2019

A 11h30 : **Journée nationale du SOUVENIR des victimes et des héros de la déportation** Cérémonie au Monument aux Morts

Mercredi 1^{er} mai 2019

De 8h à 18h : **VIDE GRENIER** organisé par le Comité des Fêtes, dans le centre-bourg.

Samedi 4 mai 2019

De 8h30 à 12h : **DON DU SANG** organisé par l'Amicale des donateurs de sang à l'Espace Dorothée.

De 14h à 18h30 : **SALON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT** sur la place du Sô.

Samedi 4 mai 2019 (suite)

A 20h30 : **FLORÉAL MUSICAL «Teacher Jekyll»** nouveau groupe électropop, sur des rythmes de bossa nova, de samba et de rumba. A la Salle des fêtes. Gratuit. Voir article en page 9

Dimanche 5 mai 2019

De 9h à 19h : **SALON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT** sur la place du Sô, **SALON DU COLLECTIONNEUR ET DU LIVRE** à la Salle des fêtes. Entrée libre.

Mercredi 8 mai 2019

A 19h30 : **CONCERT Orâma - chants sacrés**, à la Chapelle de Faymont. Concert privé sur réservation auprès de Nadine VIAIN : 06 34 68 44 94



Samedi 11 mai 2019

RALLYE AJOLAIS : 17^{ème} édition organisée par l'ASAC Vosgien.

Mercredi 15 mai 2019

FÊTE DE LA COMBEAUTÉ (page 12) Matin en extérieur. Après-midi à la salle des fêtes.

Réservez votre **lundi 10 juin ! CONCERT EXCEPTIONNEL DE L'HARMONIE JEANNE D'ARC** à la Salle des fêtes. Plus d'informations dans le prochain numéro.



Le programme «HABITER MIEUX» de l'Agence Nationale de L'Habitat

Communiqué de l'Agence Nationale de l'Habitat

Vous êtes **propriétaire de votre logement**, et celui-ci a plus de 15 ans,
Vous souhaitez **réduire votre facture de chauffage**, tout en améliorant **le confort de votre logement**

-> C'est possible avec le programme «Habiter Mieux»

Vous pouvez ainsi bénéficier, sous conditions de ressources, d'**aides financières intéressantes** de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et d'un **accompagnement personnalisé** pour réaliser vos **travaux de rénovation thermique**, permettant une diminution de votre consommation d'énergie d'un minimum de 25% pour les propriétaires occupants et 35% pour les propriétaires bailleurs.

Je veux RÉDUIRE MA FACTURE de chauffage en réalisant des travaux dans mon logement ! On vous accompagne gratuitement...

Bénéficiez du programme HABITER MIEUX de l'Anah

une évaluation de votre logement, des conseils techniques, des subventions pour financer votre projet, ...

Vous remplissez les **conditions de ressources** ci-contre, retournez-nous le **questionnaire** ci-contre

Bénéficiez, sans condition, de CONSEILS

sur les travaux réalisables en priorité, les différents matériaux et techniques, les aides financières possibles, ...
auprès de votre conseiller de l'Espace INFO -> ÉNERGIE

Pour l'Ouest et le Centre Vosgien : Contactez l'Agence locale de l'Énergie et du Climat d'Epinal



03 29 82 93 85
cov@eie-lorraine.fr



Pour l'Est Vosgien : Contactez la Maison de l'Habitat et de l'Énergie de Saint-Dié-des Vosges



03 29 56 75 18
estvosges@eie-lorraine.fr



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Pour votre information, **les taux de subvention** observés sur les dossiers déjà financés s'échelonnent entre **40% et 100% du coût des travaux** (selon les conditions de ressources des propriétaires occupants et la nature des travaux réalisés).

Pour cela, il vous suffit de vous reporter au **questionnaire** ci-contre, de le compléter et de le transmettre à l'ANAH. Vous serez ensuite contacté par un organisme agréé qui établira un **diagnostic gratuit** de votre situation.

Cette démarche ne vous engage en rien. N'hésitez pas !

Pour tous renseignements, contactez la permanence de l'ANAH du lundi au vendredi les matins de 9h à 11h30 au 03 29 69 13 76.

Pour bénéficier du programme HABITER MIEUX

1) Je vérifie si je respecte les conditions

- Je suis propriétaire de mon logement
 - Mon logement a plus de 15 ans
 - Je respecte les conditions de ressources
- précisées dans le tableau ci-contre et coche la case correspondant à mon revenu fiscal de référence (inscrit sur mon dernier avis d'imposition ou de situation déclarative)

	Plafond de ressources	
	Ménage très modeste	Ménage modeste
1	<input type="checkbox"/> 14 508	<input type="checkbox"/> 18 598
2	<input type="checkbox"/> 21 217	<input type="checkbox"/> 27 200
3	<input type="checkbox"/> 25 517	<input type="checkbox"/> 32 710
4	<input type="checkbox"/> 29 809	<input type="checkbox"/> 38 215
5	<input type="checkbox"/> 34 121	<input type="checkbox"/> 43 742
par personne supplémentaire	<input type="checkbox"/> + 4 301	<input type="checkbox"/> + 5 510

2) Je précise mes besoins

- Isoler les combles ou la toiture
- Isoler les planchers
- Isoler les murs
- Remplacer les fenêtres
- Changer le système de chauffage
- Faire des travaux d'adaptation pour le maintien à domicile

3) Je retourne cette fiche

en précisant mes coordonnées à la :
Délégation Locale de l'Anah - 22 à 26 avenue Dutac - 88026 EPINAL CEDEX
ou je m'inscris directement en ligne sur <https://monprojet.anah.gouv.fr>

Nom : Prénom :
 Rue :
 Code postal : Ville :
 Tél. : _ / _ / _ / _ / _ / _ Mail :
 Ville du logement à rénover :
 (si différente de mon adresse personnelle)

4) Je suis recontacté par l'organisme agréé qui m'accompagnera gratuitement et étudiera mon projet. J'indique mes disponibilités pour être rappelé.

Cette démarche ne vous engage en rien !

Jour	Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Vend.
matin	<input type="checkbox"/>				
après-midi	<input type="checkbox"/>				





CONTRE LES CAMBRIOLAGES, ayez les bons réflexes !

Communiqué du Groupement de Gendarmerie des Vosges



Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

Fermez vos portes, fenêtres et volets.



Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.



Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs



Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !



En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17.



Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.



Placez vos objets de valeur en lieu sûr.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet : www.interieur.gouv.fr

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

LES NUMÉROS UTILES :

COMPOSEZ LE 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00



SENSIBILISATION et FORMATION aux QUESTIONS ÉNERGETIQUES

Communiqué de la C.C.P.V.M.



La C.C.P.V.M. a postulé en octobre dernier à un appel à projet du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges sur la sensibilisation et la formation des agents publics aux questions énergétiques. Le projet devant être porté par une commune, il a été proposé à notre commune du **Val d'Ajol** et s'articule en deux temps :

- **L'élaboration du projet de jardin mobile** dont les bacs seront fabriqués par le centre social de Remiremont et acheminés au Val d'Ajol le 5 avril après-midi.
- **La formation aux agents** : éducation à l'environnement et éco-gestes pour les animatrices de la M.J.C., et gestion

raisonnée des espaces verts/économie d'eau + éco-gestes avec le service espaces verts.

Rendez-vous est donné aux enfants de la M.J.C. le 24 avril après-midi pour une animation autour de cette thématique.

Une autre animation aura lieu le 15 mai au matin à l'occasion de la fête de la Combeauté organisée par la M.J.C. Afin de profiter à tout le territoire de la C.C.P.V.M., les bacs seront retournés à la Médiathèque de Remiremont pour une animation le 18 mai à l'occasion des 10 ans de la Médiathèque.

Avis aux ASSOCIATIONS et ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

Communiqué du Parc naturel régional des Ballons des Vosges



Depuis **janvier 2018**, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges met à l'honneur sur son agenda numérique, <https://www.parc-ballons-vosges.fr/agenda/>

une sélection de sorties et de manifestations qui se déroulent sur le territoire du Parc. Cet outil, adapté à tous les supports numériques (tablettes, smartphone, etc...) permet aux organisateurs de valoriser et de promouvoir gratuitement leurs événements tout au long de l'année.

Pour rappel, cet outil permet aux visiteurs d'effectuer des recherches d'activités et de manifestations selon de nombreux filtres :

Par thématiques :

- **À l'écoute de la nature** : balades et animations accompagnées, sur le thème de la nature et des hommes (forêts, eaux, milieux humides, faune et flore, sites et paysages, savoir-faire...)
- **À la découverte du patrimoine** : visites et découverte vivante du patrimoine (force hydraulique, mines, granit, villes et villages...)
- **Homme et nature** : ateliers, stages de découverte, savoir-faire, sport de nature, parcs et jardins
- **À la rencontre des saveurs** : découverte des productions locales et des savoir-faire : marchés de produits, visites de

fermes, fêtes traditionnelles, ...

- **Les rendez-vous culturels** : sélection d'événements culturels, concerts, festivals, spectacles, expositions, ...

Par dates

Par communes et par secteurs géographiques

Pour le découvrir et proposer vos événements ou manifestations pour 2019, rendez-vous sur le site internet :

<https://www.parc-ballons-vosges.fr/annoncez-votre-manifestation/> et laissez-vous guider !

Si vous ne pouvez pas remplir le formulaire en ligne, vous avez toujours la possibilité de d'envoyer vos événements par courrier à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

1 cour de l'Abbaye 68140 Munster

ou par mail : **info@parc-ballons-vosges.fr**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Katia TOURNOUX, la coordinatrice de l'agenda :

Tél. 03 89 77 88 87

Courriel : agenda@parc-ballons-vosges.fr

Trois lycéennes étrangères recherchent une FAMILLE D'ACCUEIL

Communiqué du Centre d'Echanges Internationaux



Des lycéennes étrangères viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, elles vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le Centre d'Echanges Internationaux (C.E.I.) aide ces jeunes dans leurs démarches.

Finja, jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. **Ana Cristina**, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois.

Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volley-ball, la danse, voyager et aime jouer aux cartes. **Miyuki**, jeune japonaise de 16 ans, souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique.

Si l'expérience vous intéresse, appelez :

**Christiane LEBOUDE -> c_leboude@hotmail.fr
03 29 51 10 76 ou 06 72 82 45 36**

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo :

**Vanessa Simon -> vanessa@cei4vents.com
02 99 20 06 14**

<http://www.groupe-cei.fr/>



MEDIATHÈQUE : nouveaux horaires, nouveaux tarifs

Communiqué de la Médiathèque Intercommunale de la Porte des Vosges Méridionales



Promouvoir la culture pour tous et sous toutes ses formes est une mission primordiale pour la Médiathèque, aussi nous sommes heureux de vous annoncer **un élargissement de nos horaires d'ouverture au Val d'Ajol (ci-contre)** ainsi qu'**une baisse significative de nos tarifs** :

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Le vendredi de 14h à 18h30
Le samedi de 10h à 12h

Du 1^{er} juillet au 31 août :

Le vendredi de 14h à 18h30

	0-12 ans	13-25 ans	26-59 ans	+ 60 ans et tarifs réduits*	Collectivités	Carte Pass (valable 1 mois)
Territoire CCPVM**	GRATUIT	5,50 €	22 €	5,50 €	22 €	5 € et caution de 50 €
Hors territoire	5,50 €	11 €	44 €	11 €	44 €	

* **Tarifs réduits sur présentation d'un justificatif** : étudiant(e), personne en recherche d'emploi, allocataire RSA, adulte handicapé.

** **Territoire de la C.C.P.V.M.** : sont concernés les habitants des communes de Dommartin, Eloyes, Girmont Val d'Ajol, Plombières-Lès-Bains, Remiremont, Saint-Amé, Saint-Etienne-Lès-Remiremont, Saint-Nabord, Le Val d'Ajol et Vecoux.

L'entrée et la consultation sur place sont libres et gratuites. L'abonnement est nécessaire pour emprunter les documents (livres, BD, magazines CD, DVD, jeux vidéos...).

Retrouvez toutes les informations sur : <https://mediatheque.ccpvm.fr/> et suivez-nous sur <https://www.facebook.com/Mediatheque.Porte.Vosges.Meridionales/>



MÉDIATHÈQUE : Ressources sur le Val d'Ajol

La Médiathèque Intercommunale vous propose une sélection bibliographique sur l'histoire et le patrimoine des 10 communes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, disponible dans le catalogue en ligne : www.mediatheque.ccpvm.fr

11 ouvrages sont consacrés au Val d'Ajol : Balades entre Augronne et Combeauté - Les charmes du Val d'Ajol

- Le Val d'Ajol, le Girmont Val d'Ajol - La Vallée de la Combeauté : il était une fois la chute de l'eau - Histoire de la Paroisse et commune du Val d'Ajol, Hérival et communes voisines - Histoire et généalogie des Fleurot - Un ancien prieuré vosgien : Notre Dame d'Hérival - Hérival et son héritage - Les 100 ans de la Mairie du Val d'Ajol - L'Écho des feuillées - Le Val d'Ajol village : 1880-2013

Appel aux jeunes MUSICIENS : Master classe ouverte à tous

Dans le cadre de la prestation de l'ensemble de latino-salsa TEACHER JEKYLL le 4 mai prochain, le percussionniste Azzedine BOUFRIQUA animera le même jour de 9h30 à 11h30 à la Salle des fêtes un atelier de batucada avec les élèves de batterie percussions de Guillaume RODIÈRES et Hélène BUDELLOT de l'École Intercommunale de Musique, sous la direction de Pierre Marie BUDELLOT, et de son adjointe Sylvia

BÉRARD. Les élèves et l'ensemble des musiciens se produiront en première partie du concert de fin de journée à la Salle des fêtes (voir en agenda).





LOTO du Moto Club Ajolais

Le Moto-Club ajolais JMMR vient d'organiser son traditionnel loto à la Salle des fêtes. De nombreux lots attendaient les gagnants, dont un week-end de rêve pour deux personnes, de l'électroménager et des repas spectacles. Dimanche 3 mars, plus de cent personnes ont joué durant tout l'après-midi et passé un agréable moment entre amis.



Les bénéfices permettent à l'association d'organiser des sorties à thèmes et des rallyes promenades dans les Vosges, au cours desquels sécurité et convivialité priment sur vitesse et performance.

L'Assemblée Générale des AMIS DE LA NATURE



L'Assemblée Générale des Amis de la Nature vient de se dérouler au chalet de la Feuillée Nouvelle, sur les hauteurs du Val d'Ajol.

Ce bâtiment composé d'une cuisine équipée, d'une salle de séjour spacieuse, de 6 chambres et de sanitaires, permet d'héberger jusqu'à 24 personnes dans un endroit agréable et calme, situé en pleine nature. Il est doté depuis peu d'un accès pour personne à mobilité réduite, financé par une subvention de la commune.



Le lieu est entretenu bénévolement et dans le respect du milieu naturel toute l'année par les 28 adhérents de l'association qui ne comptent pas leurs heures à son service ! L'association peut ainsi proposer aux familles, à des groupes ou des randonneurs, un hébergement à prix abordables, dans le style «Auberges de Jeunesse».

dans la nature se transforment en objets de décoration, certains vendus lors du marché de Noël de la Résidence Val de Joye.

Des animations très conviviales sont également organisées au cours de l'année : Nouvel an, gaufres à l'ancienne le 14 Juillet, visites dans la région, randonnées et rencontres festives avec les autres associations vosgiennes des Amis de la Nature.

Pour rejoindre cette association, contacter :

Mr Robert Valentin au 03 84 49 54 46

Pour les réservations :

Mme Suzanne Calot au 03 29 66 53 92

Pour les loisirs créatifs :

Mme Elisabeth Valentin au 06 99 25 91 64

Site national des Amis de la Nature : **www.amis-nature.org**

Un atelier de loisirs créatifs ouvert à tous est organisé le 2^{ème} vendredi de chaque mois, au cours duquel les matériaux récupérés





Ouverture de la pêche et Assemblée Générale de l'A.P.P.M.A.



Les disciples de Saint Pierre ont bravé le vent et le froid pour taquiner la truite le 9 mars à 6 h, jour d'ouverture de la pêche.

Lors de l'alevinage, 130 kg de truites ont été lâchés dans la Combeauté entre Faymont et la Battelleule et 20 kg à l'étang de la Drague.

L'Association de Pêche (A.A.P.P.M.A.) de la commune regroupe des passionnés qui entretiennent les cours d'eau, gèrent les ressources piscicoles et luttent contre la pollution, reçoivent les enfants des écoles en période de pêche électrique et de fécondation des œufs à l'écloserie.

Lors de l'assemblée générale présidée par Blandine MOUGENOT, deux nouvelles personnes sont entrées dans le bureau : Damien COLNOT en tant que trésorier et Philippe BAUMONT au poste de secrétaire. Pascal MATHIOT qui vient de recevoir son agrément, renforce l'équipe de gardes composée de Bruno VINCENT et de Geoffrey MOUGENOT.

Une «Fête de la Combeauté» est organisée par la M.J.C., la C.C.P.V.M. et la A.A.P.P.M.A. le mercredi 15 mai : le matin en extérieur, l'après-midi à la Salle des fêtes avec simulateur.

Les cartes de pêche sont en vente à l'Intermarché du Val d'Ajol ou sur internet.



LA PISCINE
INTERCOMMUNALE
DU VAL-D'AJOL

FERMETURE
DU 8 AU 15 AVRIL
inclus (pour vidange)

• EN PÉRIODE SCOLAIRE

lundi	18h00 à 19h30
mardi	18h30 à 20h00
mercredi	16h00 à 18h00
jeudi	fermée
vendredi	18h30 à 21h00
samedi	15h00 à 19h00
dimanche	09h00 à 12h00

• EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

fermée	
9h00 à 11h30	14h30 à 18h30
14h30 à 21h00	
9h00 à 11h30	14h30 à 18h30
14h30 à 21h00	
9h00 à 11h30	14h30 à 18h30
9h00 à 12h00	

Votre ACTUALITÉ sur notre bulletin, notre site web ou notre panneau d'informations ?

Pour communiquer votre actualité sur le prochain bulletin ou le site internet du Val-d'Ajol : merci de nous envoyer vos infos (texte, affiche, photographies) par email à ticket@valdajol.fr. Vous pouvez également diffuser vous-même vos informations sur : www.valdajol.fr/publiez-vos-infos. **Pour communiquer sur le nouveau panneau d'informations :** un formulaire est à retirer en mairie. Par ailleurs, pensez à remplir votre fiche Association ou Entreprise sur le site internet, vous serez ainsi présent sur l'annuaire en ligne, visible de tous.

Les NUMÉROS utiles

Mairie	03 29 30 63 33
Service des eaux	06 63 85 63 03
Piscine	03 29 30 65 91
Office du Tourisme	03 29 30 61 55
MJC*	03 29 29 08 26
Maison des Services Publics	03 29 37 68 42
CCPVM*	03 29 22 11 63
CCAS* (9 à 11h)	03 29 30 09 69
ADMR*	03 29 30 66 35
ADAVIE*	03 29 35 23 06
Maison de Retraite	03 29 30 67 04
Portage de repas	03 29 66 54 31

• MAISON DE SANTÉ 03 29 30 50 57

Docteurs :

Delphine et Stéphane ZIMMERMANN
Guillaume CLAUDEL

Infirmières :

Corinne et Noémie TISSERAND
Patricia GRANDJEAN

Kinésithérapeutes :

Marius et Magdalen KRAWCZYK

• Chirurgien-dentiste 03 29 30 64 96

Dr Julie EMERIQUE

• Diététicienne 06 34 49 13 49

Stéphanie GILLE

• Kinésithérapeute 03 29 66 50 90

Marie-Hélène GEGOUT SIMON

• Orthophoniste 07 67 47 42 61

Julie SAINT GERMAIN

• Ostéopathe 06 10 08 96 88

Dr Florence DUPONT

• Médigarde 08 20 33 20 20

-> La nuit : 20 h à 8 h et le weekend :
samedi 12 h jusqu'au lundi 8 h.

* MJC : Maison des Jeunes et de la Culture - CCPVM : Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales - CCAS : Centre Communal d'Action Sociale - ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural - ADAVIE : Aide à la personne dans les Vosges

Savez-vous que vous pouvez contacter personnellement et directement Mr le Maire par email : jeanrichardmaire@valdajol.fr





Défilé de la FOIRE aux ANDOUILLES sur le thème des créatures mystérieuses et légendaires



TOUTES LES PHOTOS sur :
<http://www.valdajol.fr/galerie>